

Quelques informations à propos de l'Obligation vaccinale¹: loi liberticide, sans fondement de santé publique, contraire à l'éthique médicale et aux conventions internationales

Nicole Delepine, Pédiatre

22 décembre 2017

La Déclaration Universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme stipule que toute intervention médicale préventive ne doit être effectuée qu'avec le consentement préalable, libre et éclairé de la personne concernée, et fondé sur des informations suffisantes. Elle note (en son article 2) que « **le seul intérêt de la science ou de la société** » **ne doit pas prévaloir.**

La loi votée en décembre 2017 élargit l'obligation pour les enfants de moins de deux ans nés au-delà du 1 Janvier 2018, de trois à onze vaccins². Cette loi est contraire aux données de la science, aux droits des patients, et au principe de précaution. Notons que l'obligation ne doit pas s'appliquer aux enfants nés avant le 1 er janvier 2018.

C'est avant tout l'hygiène qui a vaincu les épidémies : assainissement de l'eau et des égouts, lavage des mains, légumes, ustensiles de cuisine, lutte contre la pullulation des nuisibles, habitat salubre et sans promiscuité, vie saine et bonne alimentation. Mais aussi l'isolement des malades et des possibles porteurs de germes et les antibiotiques. Dans cette victoire contre les infections les vaccins n'ont joué qu'un rôle très marginal.

Les enfants non vaccinés mettraient-ils les autres en danger ? Faux

Dans les pays sans obligation (nord de l'Europe³, Angleterre , Allemagne⁴) la situation sanitaire est excellente. Une large étude canadienne, publiée en 2015, montre que les enfants non vaccinés sont moins souvent malades, font moins de bronchites, moins d'allergies, et ne mettent pas la santé des autres en péril.⁵ **Il n'existe pas d'urgence sanitaire justifiant en France l'obligation vaccinale**

Les vaccins « seraient bien évalués avant la mise sur le marché » : Non

Les agences ont montré leurs défaillances à de multiples reprises : L'institut Cochrane est en procès avec l'EMA (Agence européenne des médicaments) pour falsification de données concernant le gardasil (2016). Comme tous les nouveaux médicaments, les vaccins sont peu évalués et les AMM (autorisations de mise sur le marché) sont données très rapidement. Aucune étude exhaustive n'est disponible sur les effets secondaires et encore moins sur les

¹ « La création d'un « ordre mondial sanitaire » est en préparation depuis plus d'une décennie, sous l'impulsion et la direction des USA, de l'OMS et de l'Alliance GAVI, en partenariat étroit avec l'industrie et la fondation Bill-et-Melinda-Gates. Le projet français d'extension des obligations vaccinales obéit donc aux étapes d'un plan nommé Global Health Security Agenda, que l'on voit s'actualiser au niveau mondial ». in Vaccinations massives : les citoyens du monde réagissent par Senta Dupuydt 2017 octobre.

² les onze vaccins qui deviendront obligatoires au 1er janvier 2018 seront ceux contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite mais aussi la coqueluche, la rougeole, les oreillons, la rubéole, l'hépatite B, le méningocoque C, le pneumocoque et l'haemophilus influenzae B.

³ En Suède l'obligation vaccinale a été déclarée anticostitutionnelle

⁴ En Allemagne madame Merkel a refusé toute obligation vaccinale

⁵ *Immunologist Tetyana Obukhanych: Immunologist Tetyana Obukhanych: Unvaccinated Children Pose "No Extra Danger to the Public" Posted on April 17, 2015 by Thinking Moms' Revolution*

conséquences de vaccins groupés sur de si petits organismes. Aucune étude de morbidité/ mortalité comparée sur population vaccinée et non vaccinée n'est prise en compte dans l'évaluation des vaccins

« *Les vaccins seraient efficaces,* » affirmation constamment répétée, mais guère vérifiée. Les avis HAS (Haute Autorité de Santé) ne comparent en général que les taux de conversion des anticorps par rapport à un ancien vaccin et ne prennent pas en compte l'efficacité réelle dans la population.

« *Les vaccins sont sûrs* » : pas si sûr ! L'expérimentation courte sur quelques centaines d'enfants suivis peu de temps ne permet pas d'avoir une idée des effets secondaires à long terme.

« *Les vaccins seraient bien contrôlés après leur commercialisation* » : la pharmacovigilance est extrêmement défailante en France. Ce sont les firmes pharmaceutiques qui doivent transmettre les signaux d'alarme alors que cette transmission est contraire à leurs intérêts.

D'après l'OMS⁶ (Organisation Mondiale de la Santé) « *Il faudrait atteindre 95% de vaccinés pour protéger la population* » : c'est faux. Comment l'OMS peut-elle ignorer l'exemple de la rougeole en Chine où les taux de vaccination en atteignent au moins 99 % (état totalitaire oblige) sans éradiquer le virus qui se transmet à travers des sujets vaccinés apparemment sains.

« *Il faudrait l'obligation pour le bien des populations* » : absolument pas ! l'Europe n'impose pas les vaccinations ni la grande majorité des pays de l'union européenne comparables au nôtre et les citoyens ne sont pas plus malades. Il n'y a pas d'épidémie actuelle, ni de menace d'épidémie en France

Raisons de la méfiance : la baisse reconnue ou ressentie de la qualité des agences du médicament, l'absence de pharmacovigilance réelle, le tout dans un climat de suspicion, de corruption et de dissimulation des conflits d'intérêts des décideurs et des experts.⁷

La vaccination devrait être une **décision adaptée à chaque personne à chaque risque individuel** (tétanos pour les cavaliers ou jardiniers, fièvre jaune pour ceux qui voyagent en pays d'endémie)

Panorama des vaccins concernés (Etat de la science en décembre 2017).

Les vaccins antipolio ne peuvent empêcher la transmission, inter humaine, du virus qui se réalise uniquement par contamination de la boisson ou de la nourriture, et peut être facilement prévenue par le respect des règles d'hygiène élémentaire. De plus les souches dérivées du vaccin atténué ont recouvré leur virulence et sont responsables de presque toutes les poliomyélites survenues en Europe de l'est, en Ukraine et en Inde.

Le tétanos n'est pas une maladie contagieuse, le vaccin ne constitue qu'une protection personnelle. En France le tétanos se chiffre actuellement à 12 cas par an, dont 3 mortels : faut-il primo vacciner 800000 enfants et avec les rappels 5 millions par an ?

⁶ Dont le budget de fonctionnement est maintenant en grande partie payé par les labos pharmaceutiques et dont les experts ne publient pas leurs liens d'intérêts

⁷ Vaccins obligatoires et éthique médicale ? Qu'est devenue la référence au code de Nuremberg ? par delepine nicole vendredi 24 novembre 2017 agoravox

Le vaccin anti diphtérie n'empêche pas la transmission du germe et l'immunité personnelle qu'il procure est très courte⁸. Sous traitement l'évolution est bénigne et les seuls cas dangereux seraient ceux pour lesquels on n'a pas l'antitoxine disponible.

Le vaccin anticoquelucheux : peu efficace ne prévient pas la transmission de B pertussis. La Suède l'a abandonné dès 1979 parce que des épidémies survenaient parmi les populations parfaitement vaccinées, et à cause des nombreux effets secondaires dus au vaccin, particulièrement les atteintes cérébrales⁹.

Le Vaccin contre **Haemophilus influenza (grippal)** est peu efficace et aux USA la population serait plus à risque qu'avant les campagnes de vaccination.

Le vaccin contre l' **Hépatite B** est totalement inutile chez le nourrisson, car se transmet par le sang, le sexe ou l'aiguille. Et, si on l'injecte au nourrisson, son immunité aura disparu au début des périodes à risque (adolescence). Il expose à de nombreuses complications. **Le taux de conversion en Sclérose en plaques¹⁰ est de 52% chez les vaccinés HB contre 32% pour les autres¹¹.** Le Tribunal Administratif, l'ONIAM (*Office national d'indemnisation des accidents médicaux*) et le Conseil d'Etat ont reconnu la responsabilité du vaccin chez les victimes contraintes à se vacciner du fait de leur emploi.

LE vaccin rougeole-oreillons-rubéole (ROR) suscite toutes les polémiques. W. Thompson, un expert de l'agence de santé américaine CDC, a reconnu en 2014 avoir été contraint de falsifier l'étude rejetant le lien entre autisme et ROR (film du Dr A. Wakefield, Vaxxed). Jadis lorsque les enfants faisaient les cinq maladies bénignes (rougeole, roséole, varicelle, oreillons, rubéole) dans l'enfance, les mères étaient tranquilles, quelques jours d'absence à l'école et fini.

La rougeole est exceptionnellement dangereuse en France. Maladie bénigne jamais mortelle sur terrain sain, les quelques décès (1 par an) brandis par la ministre sont survenus essentiellement chez des immunodéprimés. La vaccination n'empêche pas la propagation du virus chez les populations apparemment indemnes.

Au total la prescription d'un vaccin devrait rester individuelle, pesée et décidée par chaque médecin pour son patient après un consentement effectivement éclairé, et tenant compte des antécédents personnels et familiaux, des contre-indications, de l'examen clinique et éventuellement en cas de doute de quelques examens complémentaires.

La vaccination est un geste médical et doit le rester !

Pour plus de détails sur les vaccins voir le diaporama du DR G Delépine chirurgien et statisticien « vaccins 2016 » sur notre site www.nicoledelepine.fr

⁸ En France 25% des enfants ne sont plus immunisés un an après le vaccin DTC (Guerini. 1988)

⁹ British Med. Journal - vol 320 - n° 2 - 1967

¹⁰ Risque de faire une sclérose en plaque classique après un incident neurologique solitaire

¹¹ 1 chance sur 10000 d'obtenir de tels écart par le seul fait du hasard.